

La Cour des droits de l'homme saisie dans le scandale Euribor

L'ex-trader Philippe Moryoussef, condamné en 2018 à huit ans de prison par la justice britannique pour avoir manipulé l'indice interbancaire Euribor, se tourne vers la Cour européenne. Son avocat accuse Londres d'appliquer la loi pénale de façon rétroactive, et se concerte avec les conseils d'autres ex-traders mis en cause pour mener une action collective.



L'ex-trader français Philippe Moryoussef a décidé de se tourner vers la Cour européenne des droits de l'Homme. (Geoff Pugh/Shutterstock/SIPA)

Par **Anne Drif**

Publié le 1 juil. 2019 à 19h18

Ce n'est pas vraiment dans ce genre d'affaires qu'on la saisit d'ordinaire. Pourtant l'ex-trader français Philippe Moryoussef a décidé de se tourner vers la Cour européenne des droits de l'Homme. Et il pourrait ne pas être le seul financier.

Il y a presque un an, l'ex-trader de Barclays était condamné, par contumace, à huit ans de prison par l'agence anti-corruption britannique, pour avoir [manipulé l'indice interbancaire européen Euribor entre 2005 et 2007](#). Début février, les juridictions britanniques lui ont refusé le droit de faire appel.

« Une violation de ses droits fondamentaux », attaque son avocat, François de Castro. Contraire, qui plus est, à la décision française, de ne pas poursuivre sur le sol français Philippe Moryoussef en raison de la prescription des faits.

Pas de peine sans loi

Ce dernier brandit le droit à un procès équitable - le droit de faire témoigner les fondateurs de l'Euribor a été refusé à Philippe Moryoussef par Londres- et surtout l'article 7 de la convention européenne des droits de l'homme, selon lequel il n'y a pas de peine sans loi... Or le délit de manipulation d'indice bancaire n'a été introduit dans les pays européens, y compris en Grande-Bretagne, qu'à partir des années 2012 et 2013, soit bien après les faits reprochés.

C'est d'ailleurs ce qui a conduit la justice française, outre sa nationalité, à ne pas répondre au mandat d'arrêt européen visant un autre trader de ce scandale présumé, le Français Stéphane Esper. La justice allemande a fait de même à l'encontre de quatre ex-traders de Deutsche Bank. Seul l'un, Andreas Hauschild, a été rattrapé en Italie et extradé à Londres pour y être actuellement jugé. « *J'ai bon espoir que la Cour européenne des droits de l'homme sanctionne ces pratiques qui n'ont plus cours* », estime François de Castro.

Action collective

Le cas de Philippe Moryoussef pourrait faire tache d'huile, parmi les onze ex-traders accusés de manipulations de taux interbancaires. « *Nous réfléchissons, avec les avocats des trois traders allemands retenus sur leur territoire national, à la manière dont nous pouvons priver d'effet le mandat d'arrêt européen émis depuis Londres à leur encontre*, indique François de Castro, qui défend également Stéphane Esper, un autre ex-trader de la Société Générale contre qui la justice britannique a également émis un mandat.

Par ailleurs, des discussions sont aussi en cours avec les défenseurs de deux traders anglais de Barclays récemment condamnés, [Colin Bermingham](#) et [Carlo Palombo](#), « *pour partager les moyens de procédure au niveau européen* ». Et mettre ainsi en cause de manière collective cette fois, la rétroactivité de la condamnation britannique.

Anne Drif